

Le lexique du plein emploi solidaire

ELPE : *Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi*

Souvent constituées sous forme associative, ce sont des entreprises dédiées à la création d'emplois accessibles pour les [personnes exclues d'un marché de l'emploi](#) de plus en plus sélectif.

Insertion et inclusion dans l'emploi

Les emplois d'insertion sont les emplois accessibles en CDD proposés dans le cadre de parcours d'insertion et destinés à permettre à leurs bénéficiaires de rejoindre le marché du travail ordinaire. Les emplois d'inclusion sont les emplois accessibles en CDI proposés dans le cadre d'une impossibilité à moyen ou long terme de rejoindre le marché du travail ordinaire.

PPDE : *Personnes Privées Durablement d'Emploi*

Désigne les personnes mises à la marge d'un marché de l'emploi de plus en plus sélectif. Volontaires pour travailler, leurs chances d'occuper un emploi stable sont cependant très minces, souvent nulles.

Chômage d'exclusion

Forme de chômage structurelle ; [chômage de longue durée](#) subi par les demandeurs d'emploi et créé par un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel.

Le [chômage d'exclusion](#) est une conséquence du système économique mondialisé : la concurrence croissante induit des offres d'emplois de plus en plus inaccessibles à une frange de la population. Cadences de travail élevées, niveau de productivité important ou encore niveau de formation élevé sont de plus en plus requis.

Plein emploi solidaire

Un modèle économique et social qui vise à éradiquer le chômage d'exclusion en assurant, localement, à chaque [personne privée durablement d'emploi](#) un emploi accessible , c'est-à-dire adapté à ses compétences et ses besoins.

Le plein emploi solidaire repose sur la coopération, la solidarité , et l'inclusion pour une société plus juste.

Emploi accessible

Emploi aidé créé par une Entreprise de lutte contre la privation d'emploi

Inclut des aménagements pour surmonter les obstacles sociaux ou physiques.

Contrat aidé

Contrat de travail pour lequel l'employeur bénéficie d'aides permettant de réduire le coût de l'embauche. En principe destiné à faciliter l'embauche de personnes en difficulté face à l'emploi, il faut toutefois distinguer :

- *Les contrats aidés utilisés par les employeurs "ordinaires" : s'ils orientent les recrutements vers des profils remplissant les critères conditionnant l'usage du [contrat aidé](#), ils permettent plus rarement la création d'emplois supplémentaires. En pratique, ces contrats sont souvent des effets d'aubaine pour les employeurs et ne permettent pas ou peu le retour à l'emploi de personnes exclues du marché du travail.*
- *Les contrats aidés utilisés par les Entreprises de lutte contre la privation d'emploi : entreprises dédiées à la création d'[emplois accessibles](#), chaque contrat aidé crée un emploi supplémentaire permettant le retour à l'emploi d'une personne exclues du marché du travail*

Travail/emploi adapté

Désigne les emplois accessibles en [entreprise adaptée](#).

Travail/emploi protégé

Désigne les [emplois accessibles en établissements et services d'aide par le travail](#).

Parcours d'insertion

Désigne les étapes réalisées par les bénéficiaires des contrats aidés dans les [structures d'insertion par l'activité économique](#). Ces contrats à durée déterminée peuvent être

renouvelés pour une durée totale de 24 mois maximum (sauf dérogation exceptionnelle) et ont pour objectif l'insertion durable de leurs bénéficiaires dans l'emploi "ordinaire".

Les salariés bénéficient d'un accompagnement afin de supprimer les [obstacles à l'emploi](#) et peuvent bénéficier de formations et de stages afin de faciliter leur [insertion dans l'emploi](#).